

Table ronde « Quelles garanties pour des échanges équitables ? »

**Premier Salon international pour un commerce équitable – EquitExpo
Dimanche 2 octobre 2005 : 13 h 30 – 15 h 30**

Interventions :

Emmanuel ANTOINE (Réseau Minga – France)

Anne-Sophie BOUVERET (association Nature & Progrès - Bretagne)

Sylvie MAYER (Groupe de travail du PCF Commerce équitable, économie solidaire, Députée européenne, 1979-1994 - France)

Simon PARE (PFCE – Plate-forme française pour le commerce équitable)

Michel REYNAUD (Ecocert S.A.)

Modération : Véronique GALLAIS (Présidente d'Action Consommation)

NB : Les textes les concernant ont été relus par les intervenants, sauf Simon Pare (PFCE) et Michel Reynaud (Ecocert)

Véronique Gallais : Bonjour. Je suis présidente d'Action Consommation, une association qui milite pour mettre en avant le pouvoir et la responsabilité des consommateurs comme levier économique, levier politique, et facteur de transformation individuelle et collective.

Cette table ronde portant sur les garanties pour des échanges équitables va se dérouler de la façon suivante : Nous allons dans un premier temps écouter nos invités, qui nous parleront de leurs structures et de la façon dont ils voient la certification, la garantie, la façon dont cela se fait dans leurs structures. Dans un second temps, nous donnerons la parole à la salle pour qu'elle réagisse, pose des questions, et nous aborderons plus précisément aussi les processus de réglementation et de normalisation actuellement en cours en France. Mais, pour commencer, j'aimerais rappeler rapidement un certain nombre de faits, pour poser le cadre de notre débat.

On peut dire qu'il existe deux sortes de démarches, globalement, dans l'organisation des échanges équitables. Il y a d'un côté une « logique de filière intégrée », avec une recherche d'équité sur l'ensemble de la filière, du producteur au consommateur, avec des importateurs-revendeurs spécialisés dans le commerce équitable et une commercialisation dans des magasins spécialisés. Et de l'autre côté, c'est davantage une « logique de produit », le produit dont la qualité est « certifiée », avec des importateurs-revendeurs et des importateurs-transformateurs qui ne sont pas nécessairement spécialisés, qui agissent selon une logique pluraliste ; la commercialisation se fait dans tous types de magasins, y compris dans la grande distribution. Ceci implique des logiques d'intervention différentes, voir des fonctionnements idéologiques différents.

Quelques mots aussi sur le cadre législatif, sur les réglementations et les normes (à partir de différentes sources) : la réglementation s'impose à tous les professionnels d'un secteur. Pour ce qui est de la normalisation et de la certification, c'est une démarche volontaire, et la norme est un « document de référence comportant des solutions à des questions techniques et commerciales concernant les produits, biens et services, et qui se posent de façon répétée dans des relations entre partenaires ». Les normes sont élaborées au terme d'un consensus entre les parties prenantes, leur application est volontaire et contractuelle (sauf dans des cas d'obligation dans certains domaines liés la sécurité), et soumise à un autocontrôle. Le professionnel peut communiquer selon que son produit ou service est conforme à la norme, et au titre de publicité trompeuse, il est passible de sanctions par les services de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes). La certification permet à un professionnel de faire attester par une tierce partie, indépendante et impartiale, la conformité de son produit ou service, ou le système qualité de son entreprise, voire la qualification de son personnel, à des caractéristiques préalablement fixées dans un référentiel. Ce n'est plus un autocontrôle de l'entreprise, mais l'intervention d'un organisme tiers impartial et indépendant, déclaré auprès du ministère de l'Economie et des Finances. Cette

démarche officielle est définie dans le Code de la consommation ; les modalités de la communication sont indiquées dans la réglementation : indication en magasin et sur les documents remis du nom et des coordonnées de l'organisme certificateur, de l'identification d'un référentiel et des principales caractéristiques certifiées. Par extension, la certification est quelquefois définie simplement comme un « processus de vérification du respect d'un cahier des charges. La certification ne peut être le fait que d'une entité indépendante de celle qui a déterminé le cahier des charges »¹. Par conséquent, il existe deux approches de la certification (je crois que nous aurons l'occasion d'y revenir au cours des présentations et des débats). Une dernière définition, donnée par *Alternatives Economiques*, de la « marque privée à usage collectif », comme « signe de reconnaissance de la spécificité d'un produit accordé par une instance autre que le producteur lui-même, notamment par une association dans le cadre d'une action militante de défense d'intérêts environnementaux et sociaux. Max Havelaar, Nature & Progrès et Apur ont ainsi créé des marques privées à usage collectif ».

Après cette introduction un peu technique, je passe la parole à Emmanuel Antoine, en lui demandant de nous parler de la définition du commerce équitable pour le réseau Minga, et comment s'établit la garantie pour les acteurs du réseau.

Emmanuel Antoine : Bonjour, je suis administrateur de l'association Minga.

Minga a pour objectif de promouvoir un développement économique pour un commerce équitable. Notre définition du commerce équitable n'est pas la plus médiatiquement courante. Nous avons une approche universelle du commerce équitable ; c'est-à-dire que nous considérons que la problématique d'un commerce équitable concerne tous les actes de commerce. Ce n'est pas uniquement la rémunération du producteur qui est examinée, mais l'ensemble de la chaîne de la valeur. Et ce, quelle que soit la situation géographique de l'acteur économique. Bien entendu, les injustices du commerce international sont l'héritage de la relation coloniale qui marque lourdement la nature de la mondialisation actuelle, en maintenant certains pays du sud du globe comme pays fournisseurs de matière première à bas prix. Contrairement à d'autres acteurs qui se réclament d'un commerce équitable, nous partons du principe que nous ne pouvons pas modifier la nature des échanges commerciaux internationaux vers plus d'équité si nous ne remettons pas en cause nos modes de vie. S'engager pour un commerce équitable représente, pour nous, l'une des façons de lutter contre une division internationale du travail qui nie toute forme de progrès social et qui ne donne de droits qu'à ceux qui possèdent des biens vis-à-vis de ceux qui n'ont que leur force de travail pour avoir un revenu.

Le commerce équitable n'est ni un objectif ni un secteur d'activité. C'est un moyen de promouvoir un changement de développement. La seule garantie qui nous semble pertinente de ce point de vue, c'est celle qui rend le consommateur acteur d'une politique propre à faire progresser la question d'une régulation équitable des échanges commerciaux, et pas uniquement fondée sur la libre circulation des marchandises et des capitaux. Si la question de la « garantie » conforte une idéologie consumériste qui n'invite pas le consommateur à modifier ses comportements, alors il y a détournement de l'objectif poursuivi. Dans ces conditions-là, en effet, la « garantie » ne sert qu'à édifier une niche commerciale qualifiée d'équitable ! Notre association regroupe aujourd'hui 80 structures et également une cinquantaine de personnes physiques.

Nous participons depuis le début aux travaux de l'AFNOR sur le sujet. Concernant la question de la garantie, il nous semble que c'est une question relativement complexe. La garantie s'applique à quoi ? Qui est fondé à la définir ? Comment vont s'effectuer les contrôles ?

Si nous nous en tenons à la seule question de la rémunération des producteurs du Sud, comment peut-on garantir l'amélioration des conditions de vie des producteurs alors même que la base des « standards » s'appuie sur le prix FOB ? Par exemple, pour une filière comme le café, entre l'exportateur et les producteurs, il peut y avoir de 4 à 8 intermédiaires. Les zones de production sont parfois difficilement accessibles et dangereuses. Donc difficilement contrôlables. Une autre question est de savoir si la garantie porte sur le produit ou sur la structure qui le commercialise et qui met en avant le caractère équitable du produit. Enfin la question d'un « juste prix » défini par des ONG soulève un certain nombre d'interrogations et réduit toute possibilité de négociation pour les producteurs, notamment en terme d'efforts faits pour valoriser leurs productions en amont. Nous aurions, lors des débats de l'AFNOR, préféré que l'on examine les pratiques des uns et des autres en termes de contraintes qu'ils s'appliqueraient d'abord à eux-mêmes avant de les imposer à des fournisseurs internationaux (qui, bien entendu, n'ont pas été associés aux débats). Commencer les débats sur la question de la définition du commerce équitable a été de notre point de vue une

¹ « La consommation citoyenne », in *Alternatives Economiques*, hors-série pratique n° 10, mars 2003

absurdité. L'examen des pratiques des uns et des autres aurait permis de faciliter des échanges au cours desquels chaque participant qualifié d'« expert » du commerce équitable aurait pu expliciter la façon dont il assure les conditions de ressources qui lui permettent d'avoir le temps et les moyens d'être présent à ces travaux. C'est dans l'examen des détails que le débat devient explicite...moins consensuel !

Prenons par exemple la question de la transparence dont chacun se prévaut. Pour une société commerciale, il y a obligation légale de publication des comptes auprès du greffe afin de les rendre accessibles à tous. Certains torréfacteurs industriels mettant largement en avant le commerce équitable comme avantage concurrentiel ne publient pas leurs comptes et préfèrent payer une amende. Pour ce qui est des associations type loi 1901 ayant une activité commerciale, le fait de ne pas être soumis aux obligations des sociétés commerciales ne doit pas à notre avis les exonérer d'une certaine transparence. La question de la transparence, c'est aussi rendre accessible la structure du prix d'un produit dit équitable à tout consommateur qui l'achète. Qui perçoit quoi, et dans quelle proportion ? La question de l'équité ne doit pas être uniquement à la charge du consommateur. Il s'agit également de voir quels efforts sont prêts à assumer les détaillants et les industriels qui assurent une promotion de l'image de leur entreprise grâce au « commerce équitable ». On nous a rétorqué lors de ces travaux à l'AFNOR que le consommateur a besoin de repères simples et n'est pas en mesure de comprendre les intermédiations liées aux actes de commerce. Nous sommes persuadés du contraire : que le consommateur se méfie des marques et autres valeurs de signe. Il faut s'adresser à son intelligence à comprendre que derrière un prix il y a des coûts !

Nous sommes franchement opposés à la certification produit parce qu'elle exonère complètement les entreprises de la question de la responsabilité sociale, notamment celles qui sont chargées de la transformation et de la commercialisation. La question d'un commerce équitable est d'abord et avant tout une question de développement local qui doit associer les producteurs aux modalités de certification d'une filière, à la gestion et aux contrôles d'un label ; les approches types AOC, c'est-à-dire de mise en valeur des produits dans la relation à un territoire, nous semble intéressante.

Véronique Gallais : Anne-Sophie Bouveret, vous représentez l'association Nature & Progrès, et également l'association Aspaari. Nature & Progrès est une association de producteurs et de consommateurs, auteure du premier cahier des charges biologique au monde, créé en 1970, et à l'origine de la reconnaissance officielle de la bio, donc du label AB en France. Aspaari est une association de soutien aux projets et activités agricoles et ruraux innovants. Qu'entendez-vous par « système de certification participatif », et quelle articulation faites-vous avec le label AB ? Vous pourriez peut-être aussi nous expliquer pourquoi la mention Nature & Progrès existe toujours, puisque la bio est maintenant officiellement reconnue.

Anne-Sophie Bouveret : Oui. Alors, qu'est-ce qu'est le « système de certification participatif » ? Comme son nom l'indique, cela repose sur l'implication, la participation des acteurs concernés à la certification, c'est-à-dire les producteurs, les consommateurs. C'est comme cela qu'est née Nature & Progrès dans les années 70, par la création d'associations locales établissant des partenariats entre producteurs et consommateurs, et c'est ce que souhaite recréer localement en Bretagne un groupe de producteurs que j'accompagne, en fait, en tant qu'animatrice d'Aspaari. Parce que ces agriculteurs, – ce sont des petits paysans –, ne se reconnaissaient plus dans le label AB, ou du moins ne se satisfaisaient pas de ce seul mode de communication, et avaient envie de se faire connaître, de se faire reconnaître différemment. C'est-à-dire qu'ils souhaitent avant tout faire connaître la globalité de leur démarche, et pas simplement le respect d'un cahier des charges techniques, comme c'est le cas pour obtenir le label AB. Mais la bio, le mouvement bio, quand il s'est développé et quand il est apparu dans les années 70, c'était avant tout un idéal de vie et un projet de société ; c'est ce que défend encore Nature & Progrès. C'est la réponse à la question « Comment se fait-il que Nature & Progrès existe encore alors que le label AB a été créé ? » ; parce que la bio ce n'est pas simplement le respect d'un cahier des charges techniques, c'est une démarche globale. Et donc certains producteurs, justement, veulent faire connaître auprès des consommateurs, comment ils s'inscrivent dans une démarche, dans une recherche de cohérence sur le plan écologique, mais aussi sur le plan social, dans leurs pratiques énergétiques — c'est-à-dire essayer d'avoir des pratiques plus économes, plus autonomes en énergie –, et comment également ils s'inscrivent dans un territoire local. Donc, là, on revoit la notion de développement local qui vient d'être évoquée. C'est-à-dire que la meilleure garantie pour des échanges équitables et pour la qualité des productions, c'est déjà l'ancrage local. Ce groupe de producteurs souhaite également favoriser les liens directs avec les consommateurs, et dépasser cette opposition producteur-consommateur. On vit tous sur la même terre, on est tous dans

la même société, et qu'est-ce qu'on peut faire ensemble pour plus d'équité, pour plus de qualité dans nos productions ? Donc il s'agit d'établir des relations de partenariat et de responsabilisation. Il s'agit également de privilégier (dans la démarche de certification participative, et dans l'objectif de ces producteurs) l'échange, l'entraide, le conseil, plutôt que la logique de contrôle. Et pour cela, c'est à chacun de se réapproprier les termes de l'échange. Enfin, L'objectif aussi est de chercher à évoluer collectivement. Lorsqu'on définit un label avec une série de critères à respecter, de normes à respecter, une fois qu'on l'a obtenu, on peut s'en satisfaire. Dans la démarche qui nous intéresse, qui intéresse les producteurs, qui intéresse Nature & Progrès, l'idée est qu'on a toujours à évoluer pour aller plus loin. Voilà. Et en associant, là encore, les consommateurs. Et, dernier point qui intéresse les petits producteurs, c'est le fait de rendre accessible la certification, parce qu'il faut savoir que pour obtenir un label, cela implique un certain coût, qui est souvent disproportionné par rapport à la réalité économique des petites fermes. Maintenant, je vais vous expliquer plus précisément comment fonctionne la certification participative au sein de Nature & Progrès. Elle se base sur le fonctionnement en Comac ; une Comac, c'est une Commission mixte (producteur-consommateur) d'agrément et de certification. Elles ont été créées dans les années 70, et elles sont chargées d'attribuer la mention Nature & Progrès à partir de la présentation du rapport d'enquête chez les producteurs, effectué annuellement, ou tous les deux ans (pour les producteurs ayant le label AB). Ces Comac, il n'y en a plus que quelques-unes en France, en fait. Ce que nous souhaitons faire en Bretagne, c'est recréer une dynamique d'échanges dans le cadre de la Comac. Cela rejoint l'objectif actuel de Nature & Progrès, qui est aussi de relancer cette dynamique-là partout où il y a des gens pour la porter. Alors, en ce qui concerne les enquêtes – comme je disais, les dossiers sont étudiés en Comac à partir d'un rapport d'enquête –, elles peuvent être faites, selon les cas, par un enquêteur attitré, salarié de la Comac ou de la Fédération - et c'est ce qui s'est développé dans la plupart des cas - ou par un producteur bénévole, accompagné d'un consommateur : c'est sous cette forme que le système est vraiment participatif. Seule la Comac de Lozère fonctionnait ainsi. C'est ce système que nous mettons en place aujourd'hui en Bretagne, et qui tend aussi à se développer dans d'autres COMAC. Quel intérêt ? L'intérêt, c'est de favoriser l'échange, favoriser la rencontre, et savoir de quoi vraiment on parle lorsqu'il y a une mention, lorsqu'il y a un label : qu'est-ce que cela signifie ? qu'est-ce qu'il y a derrière ? L'idée, c'est que chacun puisse se réapproprier la certification, c'est que la garantie repose réellement sur l'implication et la responsabilisation des personnes concernées. Pendant les visites, on suit un formulaire d'enquête pour vérifier la conformité avec un cahier des charges qui a été établi. Et, depuis cette année, on prend en compte également pendant les enquêtes la charte de Nature & Progrès – une charte qui a été établie, validée l'année dernière –, qui engage tous les adhérents de Nature & Progrès, producteurs et consommateurs, dans une recherche de cohérence vis-à-vis des enjeux sociaux et économiques. Chacun doit s'engager à aller vers plus de cohérence au niveau social, dans ses pratiques, à faire des économies d'énergie – enfin à rechercher à aller toujours plus loin en économies d'énergie. Egalement, on doit s'engager à un plus grand respect de la biodiversité, à limiter l'utilisation de plastiques, etc. Pour ça, il n'y a pas de critères, de seuils qui ont été définis ; ce sont des choses qui se discutent. Et, en fait, pendant les visites, on échange avec le producteur sur la manière dont il s'engage dans cette voie-là, comment il s'inscrit dans cette démarche-là. En Bretagne, pour les producteurs adhérents d'Aspaari, nous avons associé cela à une visite publique. C'est-à-dire que, cette fois, il n'y a pas seulement un producteur et un consommateur, c'est le producteur qui est enquêté qui invite ses clients pour leur présenter la façon dont il s'inscrit dans la charte de Nature & Progrès. J'en reviens aux Comac, pour expliquer comment cela fonctionne : les rapports d'enquête sont traités en réunion de Comac. Le(les) enquêteur(s) présente(nt) le dossier, les membres de la COMAC en discutent et la Comac rend son avis sur l'attribution de la mention, peut apporter des remarques, des conseils,... Cet avis est ensuite entériné par le CCAM (Comité de Certification et d'Attribution de la Marque ; c'est l'instance supérieure, en fait, de Nature & Progrès). Enfin, c'est renvoyé au service professionnel, qui délivre une attestation au producteur. Voilà. Ce qui est important dans ce processus, c'est de souligner la démarche de certification participative, c'est l'idée de réappropriation des termes de l'échange, des conditions de l'échange, et qui, je pense, peut tout à fait – enfin, doit pouvoir – s'appliquer au commerce équitable. Et puis c'est l'idée, avant tout, d'échanges d'informations, d'expérience, de confiance aussi, et de transparence. Voilà.

Véronique Gallais : Michel Reynaud, vous êtes directeur du développement international d'Ecocert S.A., qui se présente comme une société de certification spécialisée dans l'agriculture biologique. Pouvez-vous nous dire comment fonctionne la certification spécialisée dans l'agriculture biologique (donc par rapport au label AB) et nous parler de l'outil d'audit que vous préparez actuellement pour un référentiel de commerce équitable ?

Michel Reynaud : Tout d'abord, deux mots sur Ecocert : on est une société privée, une société anonyme dont les actionnaires sont des individus, principalement des personnes qui sont issues d'une association de conseillers en agriculture biologique. Pour la plupart, d'ailleurs, ils viennent du mouvement Nature & Progrès. Il faut voir la réalité : beaucoup de gens aujourd'hui, dans le milieu de l'agriculture biologique, viennent de l'association Nature & Progrès, qui a essaimé dans différentes associations et différentes structures. Donc, on est une société qui a fait un choix, un choix tout simple : celui de faire de la certification dans le cadre du développement durable. On ne touchera pas à d'autres activités. Ce sont des choix ; c'est-à-dire qu'on ne certifiera pas des produits agricoles génétiquement modifiés, on ne travaillera pas avec des centrales nucléaires, on ne touchera pas à certains aspects de la certification. Par choix. Donc, on travaille aujourd'hui à peu près dans 80 pays ; on est implantés dans 20 pays. Alors, quand je parle d'implantation, ça veut tout simplement dire que nous avons soit des bureaux locaux, ou que nous travaillons avec des équipes locales. Je vais essayer d'aborder le sujet sur des plans un petit peu pratiques : moi, je suis quelqu'un qui a longtemps travaillé sur le terrain, que ce soit en Afrique ou dans d'autres pays, et je voudrais donner, justement, un petit peu la vision du contrôle et de la certification, que ce soit des produits de l'agriculture biologique ou du commerce équitable, vus du terrain. Parce que je pense que, parfois, ça manque beaucoup ; on fait, de mon point de vue, beaucoup trop de conversations de salon. Je crois que c'est bien de revenir un peu sur le terrain ; je pense que c'est ce que demandent les producteurs dans ces pays en tout cas. Donc, la certification, pourquoi ? On peut se demander : on pourrait très bien avoir des produits du commerce équitable sans certification, c'est ce qui s'est passé, ce qui se passe encore, et qui probablement ce qui se passera toujours. La certification, en fait, a trois objets : c'est d'abord pour que le consommateur soit sûr que le produit qu'il va acheter (dans son magasin ou dans son supermarché) respecte les critères, que ce soit de l'agriculture biologique ou du commerce équitable. La deuxième chose, c'est l'accès au marché aussi pour ces producteurs : sans certificat, ils ont tout de même des difficultés à accéder au marché. Il faut savoir quand même que, aujourd'hui, les produits biologiques, dans les pays tiers [?], et les produits du commerce équitable, sont essentiellement des produits d'exportation. Donc il est aussi important de ne pas oublier toute l'activité vivrière, de prendre en compte le développement aussi, et l'impact de l'agriculture sur le développement local. Et, troisième élément, il y a la protection de l'opérateur, c'est-à-dire que, s'il fait des efforts pour appliquer un cahier des charges, il ne doit pas subir une concurrence déloyale de la part de quelqu'un qui va se labelliser – ou s'auto-labelliser – « agriculture biologique » sans respecter les règles, ou sans respecter celles du commerce équitable. Au niveau de l'agriculture biologique, le système est assez simple ; c'est exactement le même qu'on doit retrouver dans le commerce équitable ou dans toute certification. C'est un dénominateur commun. Ce dénominateur commun est très simple : il y a une visite sur le terrain, plus une visite documentaire ou un contrôle documentaire de l'opérateur, quel qu'il soit, et un rapport écrit par un auditeur. Alors, cet audit, de plus en plus, en tout cas en ce qui me concerne – on l'a développé depuis une dizaine d'années – est fait par des auditeurs locaux. C'est très bien d'envoyer un expert européen en Afrique, mais bien souvent il ne parle pas la langue locale, et ne comprend pas les us et coutumes. Donc il faut s'adapter et comprendre, et le mieux c'est d'avoir des relais sur place, sachant que des gens compétents, il y en a partout. Pour avoir suffisamment voyagé, je sais qu'il y a des gens compétents et honnêtes partout. Je trouve que l'argument « corruption » dans les pays tiers est un manque de respect vis-à-vis de ces gens. Je pense qu'il y a des gens honnêtes partout, et avec qui on peut travailler. En tout cas, l'expérience montre que nous, et bien d'autres de nos confrères d'ailleurs, réussissent ce pari. Donc, un audit est mené sur cet opérateur. Nous, en fait, en tant qu'organisme de certification, on est une petite pièce dans tous le système. On ne sait contrôler que si on nous donne des critères objectifs et mesurables ; c'est-à-dire que l'agriculture biologique est définie par des principes, bien évidemment, mais aussi par des critères : ce qui est autorisé, ce qui n'est pas autorisé. Je dirais que notre métier de contrôleur est assez basique : c'est oui ou non, ça marche ou ça ne marche pas. Je schématise un peu, mais c'est un petit peu cette approche. Et je pense qu'aujourd'hui ce qu'il manque, en tout cas de mon point de vue (et selon les analyses qu'on a pu faire et qu'on a souvent faites), c'est qu'il y a encore un besoin (notamment dans le cadre du commerce équitable) d'avoir des critères encore un peu plus mesurables. Il y a beaucoup de principes, qui sont très bien, qui sont la plupart du temps aussi appliqués ; néanmoins, il est très difficile de modéliser cela et d'avoir des instruments, des indicateurs, quand on va vérifier sur le terrain. Il y a beaucoup d'intentions, et il faudrait beaucoup plus de critères mesurables et objectifs. Mais je crois que cela fait partie de l'évolution ; cela a été l'évolution aussi de l'agriculture biologique, qui a eu des grands principes et qui a aussi mis en place des critères objectifs. Je crois qu'il faut laisser aussi le temps au commerce équitable, aux organisations du commerce équitable, de mettre tout cela en place, et non pas tirer à boulets rouges

sur des situations qui, dans certains cas, sont peut-être discutables. Donc, ce qui est important, c'est justement ce référentiel, enfin ce cadre, ce cahier des charges. Parce qu'on ne peut pas contrôler si on a uniquement des principes à contrôler. Il faut de l'indépendance évidemment : il faut que les gens qui réalisent ce contrôle soient indépendants de la filière et du commerce. On ne peut pas être juge et partie à la fois. Donc, c'est important d'avoir des systèmes ; et il y a le système sur lequel nous travaillons. C'est vrai qu'il y a aussi la certification participative, que je connais, qui se développe d'ailleurs beaucoup au Brésil – avec laquelle nous travaillons aussi. Nous sommes, notamment dans l'agriculture biologique, dans de nombreux pays, face à une structure de petits producteurs. On ne se retrouve pas, comme dans le système européen, avec un producteur qui a 40, 50, 60 hectares ; on se retrouve avec une multitude de petits producteurs. Donc, il faut adapter nos systèmes de certification ; sinon, les coûts des certifications seraient inabornables pour ces gens-là, ils ne pourraient pas mettre en place un système. Donc, ce qu'ils font, ce sont des systèmes de contrôle interne, c'est-à-dire qu'ils mettent en place leur propre système de contrôle, et notre travail est de superviser et d'évaluer s'il fonctionne. Cela oblige aussi ces producteurs à s'auto-contrôler, à mettre en place des systèmes ; pas uniquement pour l'aspect contrôle, mais aussi pour la qualité. Je crois que c'est aussi quelque chose qu'il ne faut pas oublier : dans la démarche biologique comme dans la démarche du commerce équitable, la qualité doit être prise en compte. Produire un cacao de mauvaise qualité, ou un cacao de bonne qualité, aujourd'hui, ce n'est pas le même prix, mais c'est le résultat des efforts, du travail de certains producteurs, donc je crois que cela aussi doit être revalorisé. Dans l'approche, notamment dans le travail de contrôle, c'est toujours très, très difficile, parce que, aujourd'hui, on manque d'outils. Pour terminer, je veux revenir à l'outil que nous avons mis en place. Nous avons essayé, justement, de mettre en place un outil relativement simple, avec des écarts ; c'est-à-dire qu'on va constater ce qui ne correspond pas au cahier des charges et aux critères objectifs, et éventuellement – ce qui est arrivé plusieurs fois déjà – à dé-certifier [?] les gens, c'est-à-dire ne pas leur donner l'autorisation d'utiliser le label « commerce équitable » ou « bio équitable », en l'occurrence pour des produits qui n'ont pas respecté certains critères majeurs. Il y a des critères incontournables et des critères évolutifs.

Véronique Gallais : Simon Pare, vous représentez ici la Plate-Forme française pour le commerce équitable ; vous êtes par ailleurs président de FLO (Fairtrade Labelling Organisation) et responsable du développement de Max Havelaar France. FLO se présente comme le seul organisme international de certification du commerce équitable. L'organisation est née de la fusion en 1997 de trois systèmes déjà internationaux : Max Havelaar, Fairtrade et Transfair. Vous allez certainement nous expliquer comment fonctionne le système de garantie de FLO et donc de Max Havelaar (pour ce que nous connaissons en France), et quelle articulation transversale et internationale existe entre la Plate-Forme française pour le commerce équitable et l'IFAT, Fédération internationale pour le commerce alternatif ou Fédération internationale pour le commerce équitable (je crois que le nom a changé récemment).

Simon Pare : Effectivement, je travaille à la fois chez Max Havelaar, je suis président de FLO, et ici, aujourd'hui, j'ai surtout la casquette de la Plate-Forme française du commerce équitable. Quelques mots peut-être pour situer la structuration des principaux mouvements du commerce équitable au niveau international. On retrouve beaucoup d'acteurs de filières intégrées ; évidemment (la France en fait partie) la Plate-Forme française du commerce équitable, qui est membre de l'IFAT, International Fairtrade Association (le nom a effectivement changé), qui aujourd'hui représente à peu près 250 organisations réparties dans une quarantaine de pays, et majoritairement dans les pays du Sud. Voilà pour les filières intégrées. L'autre famille, c'est celle de la filière produits (donc la labellisation de produits), dont le représentant en France est Max Havelaar, qui fait donc partie du réseau FLO. Effectivement, au niveau international, il y a une collaboration étroite entre FLO et l'IFAT, au sein d'une structure qui s'appelle FINE (développer le sigle)[?] qui est surtout là pour faire de la représentation auprès de l'Union européenne, auprès des différents interlocuteurs. Je commence par la Plate-Forme et le système de contrôle qui existe déjà : il existe une charte en terme de principes, qui est en train d'être affinée pour constituer la base d'un système d'audit et donc d'un système de contrôle des membres de la Plate-Forme française du commerce équitable. Avant, cela fonctionnait davantage par un système de parrainage, avec des structures qui cooptaient de nouveaux entrants ; aujourd'hui, ce qui se met en place, c'est davantage un système de garantie, avec un système de 170 points d'audit, et un auditeur externe qui accompagne le membre de la Plate-Forme sur place. C'est encore en construction à l'heure actuelle, mais cela fera l'objet d'un travail soutenu au cours des dix mois qui viennent [...]. Au niveau de l'IFAT (dont la Plate-Forme est membre), tout un travail a été mené ces dernières années, consistant à construire un système de reconnaissance

d'organisation, basé aussi sur les principes et sur une charte, avec, donc, trois niveaux de contrôle ; le premier étant un système d'auto-évaluation (ce sont des questionnaires sur les principes de la charte des 5 [?] par les structures elles-mêmes) ; le deuxième étant un système d'évaluation par les pairs (souvent entre acheteurs et organisations vendeuses, et organisations acheteuses [?], mais mutuelles, donc les structures du Sud audient aussi les structures du Nord) ; pour ce qui est du troisième niveau, il y a une acceptation, sur la base de ces documents, en tant que membre agréé de l'IFAT, par conséquent éligible pour l'utilisation d'une marque FTO [Fair Trade Organisation, organisation de commerce équitable], laquelle est ainsi accordée aux organisations pour l'utilisation en tant qu'organisation. Donc, on retrouve les filières intégrées, reconnaissant un travail de coresponsable par l'ensemble de l'organisation.

Dans l'autre filière, celle de Max Havelaar, et donc de FLO, ce qui a été choisi, dès le départ, ce sont les producteurs aussi qui ont été associés depuis 1986 dans la construction de ce modèle de filière, donc d'une mise en place d'un contrôle sur la filière, et d'un label mis sur le produit pour que, d'une part, ça puisse être identifié par le consommateur, et deuxièmement [*incompréhensible*]. Aujourd'hui, une vingtaine de membres font partie de FLO. Ce qui est intéressant, c'est qu'on commence à sortir simplement du Nord : on a une initiative avec Comercio Justo Méjico, et on espère que cette tendance se prolongera à l'avenir avec de plus en plus de membres dans le Sud, donc évidemment basé sur le commerce Nord-Sud, mais également sur le commerce Sud-Sud [...]. Aujourd'hui, il y a 500 organisations de producteurs sur 15 filières, dont les plus connues sont le café et la banane, avec des producteurs dans une cinquantaine de pays. Pour ce qui concerne la garantie, Michel a parlé de la construction du référentiel. Je veux aussi parler de l'importance de construire un référentiel qui soit multipartite (qui émane des différentes parties), qui ne soit pas simplement déterminé par les structures du Nord ; c'est un travail que nous avons mis en place dès le début, mais qui a été un peu plus structuré ces dernières années. Il faut savoir qu'à tous les niveaux, dans les structures de FLO, de l'association FLO, il y a une représentation équivalente entre toutes les parties prenantes ; donc aussi bien pour les comités qui définissent les standards génériques dans les organisations de petits producteurs, que, d'autre part, pour certaines filières, plutôt type plantation ; mais aussi, pour aller dans le détail, pour la détermination du prix. Donc, ce n'est jamais Max Havelaar ou FLO qui fixe le prix, mais c'est un travail de consultation et de collaboration avec tous les acteurs. On a bien vu que dans le système qu'on avait dans le passé, le monitoring (c'est-à-dire les gens sur le terrain, qui faisaient aussi l'accompagnement des producteurs et de l'inspection) n'était pas le modèle qui permettait de donner une garantie plus fiable aux consommateurs. Aussi, à partir de 2002, on a commencé à dissocier les activités de détermination de standards du cahier des charges de celles du contrôle sur le terrain. Cela s'est concrétisé à partir du 1^{er} janvier 2004, avec la création d'une structure de certification dont la vocation était la vérification sur place, qui s'appelle FLO-Cert. Ce passage du monitoring à la certification se confirmera par l'accréditation ISO 65 – la norme pour les organismes de certification – qui est en cours, et on a un audit à blanc [?] au mois d'octobre. Le travail que fait FLO-Cert, on commence aussi à le faire en collaboration avec des organismes certificateurs locaux. Aujourd'hui, nous avons 55 inspecteurs qui sont basés à 80 % sur le terrain (pour évoquer l'importance de ce savoir-faire local, qui est dès le départ un principe de FLO-Cert). Pour terminer, et pour revenir au débat sur la possibilité de concilier la certification, ou le contrôle, d'organisations de commerce équitable avec ceux de filière, d'une logique de filière : nous mettons en place un système de gestion de qualité globale sur le commerce équitable, avec l'IFAT, entre l'IFAT et FLO, qui permettra d'avoir une vérification externe du travail de l'IFAT par FLO-Cert, mais également de revenir plus précisément sur les bases, sur les principes, et aussi sur la terminologie qu'on utilise pour le commerce équitable, au sein de ce mouvement international du commerce équitable.

Véronique Gallais : Sylvie Mayer, vous êtes responsable du groupe de travail du Parti communiste français « Commerce équitable et économie solidaire » et étiez précédemment députée européenne et responsable environnement du Parti communiste. C'est intéressant : nous avons là, avec ce groupe de travail, une approche politique du commerce équitable. Pouvez-vous nous parler de vos réflexions sur le commerce équitable Nord-Sud ou Nord-Nord – ou préférez-vous parler de commerce équitable Sud-Nord (puisque c'est le sens de circulation des produits généralement !) – et des initiatives de réglementation de normalisation du commerce équitable que vous préparez ?

Sylvie Mayer : Si l'on essaie d'écrire « Sud-Nord » sur un ordinateur, on sera désavoué par Microsoft, car ce sera souligné en rouge comme une faute d'orthographe. Le commerce équitable aujourd'hui connaît une grande notoriété (je crois que ce salon en atteste) et ce n'est pas indifférent au fait que des aspirations nouvelles montent en France et en Europe. Nous l'avons vu récemment lors d'événements politiques importants ; des aspirations qui demandent de nouveaux rapports entre les

producteurs, les distributeurs et les consommateurs, des rapports de transparence, de proximité, d'équité, de justice sociale. Et ça s'exprime non seulement dans le travail que vous faites les uns et les autres, mais aussi dans des circuits courts et directs, mis en place chez nous aussi, et dans d'autres pays européens, et aussi dans le Sud, dans différents domaines, et notamment dans l'agriculture. Donc les filières et les systèmes de commerce équitable sont déjà bien organisés dans certains pays du Sud : notamment on a parlé de *Comercio Justo* au Mexique, il y a le Brésil, je pense qu'il y aura bientôt la Palestine (nous en avons eu déjà quelques échos hier au cours d'un débat sur la production d'huile de Palestine). Et on peut souhaiter que ce commerce équitable, qui est aujourd'hui une alternative au commerce classique, se généralise pour devenir la norme (pour prendre un des termes dont on débat aujourd'hui), pour faire système, aujourd'hui, au niveau du commerce mondial. Peut-être que ça ne s'appellera pas « commerce équitable », peut-être un autre nom : « commerce solidaire », que sais-je ?, mais en tout cas, les bases sont là. Il faut donc de nouvelles relations entre producteurs, distributeurs et consommateurs, et pour cela, il y a besoin que la puissance publique soutienne l'organisation de ces nouveaux rapports par une législation appropriée. Ce sera bien sûr insuffisant, mais c'est nécessaire. Ces nouveaux rapports, cette législation devrait ouvrir la voie à de nouvelles formes de démocratie participative données, par exemple, aux salariés, aux citoyens, aux citoyennes, aux consommateurs, aux consommatrices, aux producteurs ; des droits nouveaux de vigilance, de contrôle, et d'intervention. La législation devra aussi offrir un cadre normatif qui protège et qui encourage ces nouvelles pratiques d'échanges solidaires et équitables. Au moment du débat sur le référendum sur l'Europe, sur le projet de Constitution européenne, notre groupe de travail a fait l'analyse de la Constitution européenne au regard de ce que ça donnerait pour le commerce équitable. Vous avez accès à ce travail sur le site du PCF, via *la Lettre du commerce équitable*. Ce que nous avons constaté, c'était que dans de très nombreux articles et l'esprit général de cette Constitution basée sur la concurrence libre, il n'y avait pratiquement pas de place pour l'économie solidaire et pour le commerce équitable. Je pense qu'il y a en effet une nécessité de créer des normes du commerce équitable, non seulement au niveau de notre pays, mais au niveau européen, au niveau aussi de l'Organisation mondiale du commerce. Il existe des éléments favorables à cela. Chez nous, par exemple, les récentes modifications du Code des marchés publics – ça date de 2002-2003 –, qui ont introduit la possibilité de critères autres que les critères du mieux-disant – du moins-disant, pardon – : critères sociaux, critères environnementaux, donc allant vers le mieux-disant dans les marchés publics ; mais aussi les directives qui ont été votées par le Parlement européen (suite d'ailleurs à cette ouverture du Code des marchés publics français), et qui peuvent servir de points d'appui à l'introduction du commerce équitable dans les marchés publics pour les collectivités territoriales. En février 2002, le secrétariat d'Etat à l'économie solidaire (qui a été ensuite transformé en miettes) avait indiqué sa volonté de travailler avec l'AFNOR pour la normalisation d'un cadre général du commerce équitable permettant un développement européen consolidé, puis une approche de normalisation internationale. Donc, le groupe de travail a été mis en place ; on connaît les difficultés que l'AFNOR a rencontrées, les divers obstacles qui jusqu'à présent n'ont pas permis d'aboutir à un cadre normatif, et les diverses déclarations, notamment celles de Minga, montrent qu'il y a besoin d'une volonté politique forte, tout à la fois de la part des responsables politiques et des acteurs, des différents acteurs du commerce équitable et des consommateurs, pour aller vers une vraie reconnaissance des filières du commerce équitable (alors je parle plutôt de filière, là, que de produits), et pour que, effectivement, tout ce qui peut être faux label, ou tout prétexte et alibi, soit écarté des pratiques réelles du commerce équitable. Bien entendu, se pose une série de questions : est-ce qu'il faut une norme ? plusieurs normes ? filière ? produits ? normes exclusivement Nord-Sud ? normes susceptibles d'inclure aussi les pratiques d'un commerce équitable Nord-Nord ? On voit bien que le débat n'est pas achevé, qu'il a besoin peut-être d'être construit, co-construit, entre les acteurs présents ou futurs du commerce équitable, du producteur au consommateur, avec les responsables politiques. Il est clair que les différents pays de la planète, et dans ces différents pays, les différentes filières, les différentes productions, n'avancent pas au même rythme ; que les acteurs susceptibles de participer à une généralisation du commerce équitable n'en sont pas tous au même point, ni dans une situation qu'il leur permette d'appliquer les mêmes règles au même moment. Il faut donc imaginer une législation à étapes, avec des objectifs de court, moyen et long termes ; des critères à appliquer immédiatement, et d'autres à atteindre dans des délais que l'on déciderait en commun. La norme ne doit être ni un cadre étroit indépassable, et qui ne permettrait pas de progrès, ni un minimum qui ne permettrait pas d'aller plus loin [...] et de se contenter en fait de cela. Mais donc un cadre à partir duquel on puisse progresser. C'est encore une question de volonté politique, mais aussi de construction de rapport de force, en permanence, par l'intervention des acteurs du commerce équitable, des producteurs et des consommateurs. On peut regretter l'attitude du ministre du Commerce, qui n'a pas attendu la fin du débat, ni véritablement consulté l'ensemble des acteurs pour

décréter, via la loi du 2 août sur les PME, les conditions très restrictives du commerce équitable ; on peut aussi le prendre comme un point de départ à partir duquel se dire : « C'est un début et ça permet une évolution. » Alors, je voudrais dire un mot sur notre groupe de travail sur le commerce équitable et l'économie solidaire, que j'anime : ça fait maintenant à peu près un an qu'on travaille, qu'on a notamment travaillé sur ces problèmes d'évolution du commerce Nord-Sud, d'adaptation dans le commerce Nord-Nord. Ce travail a connu un moment d'application pratique cet été, avec une opération de vente solidaire de fruits et légumes dans divers départements français, et en particulier en Île-de-France, où 50 tonnes ont été vendues par des paysans avec l'aide de 700 militants, et on a touché 30 000 consommateurs, dans les quartiers populaires notamment. Cette action n'a pas été uniquement une action solidaire ; elle s'est accompagnée d'un relevé de prix par des militants dans environ 250 magasins dans toute la France, et d'examen des prix de revient et des prix d'achat aux paysans. Nous sommes en train d'analyser tous ces résultats, qui seront communiqués le 11 octobre, et je peux dire d'ores et déjà qu'ils donneront lieu à des propositions extrêmement concrètes pour faire de la filière fruits et légumes une filière équitable, ce qu'elle n'est évidemment pas actuellement. Nous sommes ouverts à tous ceux qui veulent travailler avec nous pour transformer durablement et réellement les échanges et les conditions de production, à tous ceux qui veulent agir dans ce sens. Nous publions une lettre mensuelle ; je vous en donnerai si ça vous intéresse, et vous pouvez la trouver sur le site du PCF (www.pcf.fr/solidaire).

Véronique Gallais : Cette dernière intervention nous a permis d'aborder les questions de réglementation et de normalisation actuellement en cours. Nous allons prendre une première série de questions, et nos invités pourront ensuite donner leur vision des choses, en relation avec cette loi, notamment, qui cantonne pour l'essentiel le commerce équitable à sa dimension Nord-Sud, et d'autre part sur les travaux de l'AFNOR, qui ont déjà eu lieu depuis deux ou trois ans, et qui n'ont pas abouti pour l'instant.

Mais, pour commencer les questions, je vais me permettre de sortir brièvement de mon rôle de modératrice pour vous faire part de questionnements, en tant que membre de l'association Action Consommation et à titre personnel, sur certaines pratiques et sur le sens que l'on peut donner à une labellisation et à ses effets, quand elle n'est pas articulée avec des considérations sociales et environnementales au niveau de la transformation, au niveau du marketing, et au niveau de la distribution. J'ai apporté quelques exemples de produits : nous avons ici un importateur-transformateur (Malongo) qui propose des dosettes de café moulu sous vide, labellisé par Max Havelaar. Pourtant, les dosettes font partie des dispositifs polluants, et c'est le genre de produits auxquels il faudrait envisager de renoncer : il y a d'autres façons de faire du café qu'en utilisant des dosettes, et c'est moins cher ! Je prends aussi l'exemple des marques de distributeurs. Comme vous le savez peut-être, les marques de distributeurs sont un peu l'extrême de la grande distribution : la relation entre le producteur et le consommateur est complètement coupée, c'est le distributeur qui organise, qui fait le marketing, qui sous-traite la production. On ne sait plus d'où viennent les produits, et le consommateur est piégé puisqu'il ne peut trouver ces produits que dans les magasins de l'enseigne ou du groupe. Nous avons ici une marque de l'enseigne Monoprix (Monoprix Gourmet), une gamme de produits avec d'une part des produits classiques, par exemple un chocolat avec des écorces d'orange, et par ailleurs un chocolat noir d'Equateur labellisé Max Havelaar. Ici, les écorces d'orange sont au même niveau que le chapeau du producteur (en illustration sur l'emballage), ce qui réduit considérablement la portée de la démarche « commerce équitable ». Enfin, le dernier produit labellisé par Max Havelaar, et mis en avant en titre dans son dernier magazine : l'importation de fleurs coupées. Il y a quelque chose qui me choque particulièrement dans l'importation de fleurs coupées. On est aussi là dans une logique particulière – et François Dufour le disait hier – : la fleur coupée, la tomate et la fraise, ce sont les productions les plus industrialisées, et il ne s'agit plus de productions traditionnelles. Au contraire, pour éviter la production en serres en France, on produit à moindre coût à l'étranger, en Afrique en l'occurrence, et les Africains auraient certainement autre chose à produire pour se nourrir que des fleurs coupées pour le plaisir des Européens à la Saint-Valentin. Ces quelques exemples n'illustrent-ils pas des dérives difficilement acceptables face aux enjeux écologiques et sociaux globaux ?

Je reprends maintenant dans mon rôle de modératrice, et je passe la parole à la salle.

Un intervenant : Je voudrais poser la question de la décroissance, parce que, en Occident, je trouve qu'on arrive quand même à un stade où on entend parler tous les jours de croissance, croissance, croissance. Les pays du Sud, eux, ne sont pas en croissance, justement, ils sont plutôt en décroissance ; mais nous, ici, on continue à croire... Est-ce qu'il n'y a pas aussi une contradiction avec tout ça ? Parce que en même temps, dans le monde, ici, il va falloir qu'on réduise notre

consommation malgré ce qu'on nous dit à l'envi toute la journée. Et effectivement, si on veut laisser une place de croissance à ces pays, déjà, il faudrait que leurs productions se fassent en interne, qu'ils puissent produire eux-mêmes, c'est-à-dire qu'on n'exporte pas nos produits chez eux, mais qu'ils puissent aussi produire [...]. Et en même temps, je pense qu'il y a au niveau politique peut-être à réfléchir à ça aussi, et qu'on se penche ici sur le phénomène de décroissance, en général, en Occident, peut-être en Europe aussi.

M'Baireh Lisette (président d'Andines SA, administrateur de Minga) : J'aurais une simple question à poser. Dans la mesure où le titre du débat c'est « Quelles garanties pour des échanges équitables ? », j'ai entendu qu'au niveau de FLO et de l'IFAT il y a 170 points d'audit, et je suppose que dans ces points d'audit, il doit y avoir notamment des points pour la démocratie, le contrôle démocratique dans les entreprises par les organisations de producteurs, des points d'audit sur le retour économique et social, qui est lié au développement du commerce équitable. Et comme nous parlons d'équité, ce que j'aimerais savoir, c'est ce qui a été prévu en terme de points d'audit pour les entreprises du Nord qui distribuent ces produits. C'est-à-dire : est-ce qu'elles ont les mêmes points d'audit pour qu'elles puissent distribuer des produits équitables ? Est-ce que les entreprises du Nord qui distribuent ont une organisation démocratique ? Est-ce qu'elles ont une transparence financière ? Et est-ce qu'il y a un retour économique et social ? Alors même que l'on sait que, par exemple, lorsqu'un hyper s'installe, eh bien le rapport entre les emplois créés et les emplois détruits est de 1 à 5. Et ça, c'est un jugement du tribunal de Limoges qui l'atteste, ce n'est pas simplement un propos personnel.

Un intervenant : [...] Je travaille avec l'Inde, je suis paysan et jardinier d'une petite exploitation [...]. Je produis des céréales. L'an dernier, je n'ai pas trouvé d'acquéreur pour mes céréales. C'est-à-dire que j'ai dû détruire mes céréales bios, puisque le seul intervenant qui m'a proposé de prendre mes céréales [...] le proposait au prix du conventionnel. Il n'était pas possible pour moi d'accepter : j'ai dû brûler mes céréales biodynamiques. Cette année, c'était la même chose : on m'a proposé le prix du conventionnel – deux opérateurs locaux. J'ai hésité quand même, parce que ça me fait tellement mal au cœur de broyer mes céréales biodynamiques, je me suis donc adressé à un autre opérateur, la CAPL. Il m'a été proposé 10 € le quintal d'orge, et 15 € le quintal de blé, après négociation. Sachez donc, à titre d'exemple, que quand vous achetez avec un coefficient relativement faible chez Biocoop de l'orge germé, c'est vendu [...] 1,15 € les 500 grammes approximativement, ce qui fait à peu près 2,30 € le kilo. Donc en France, un petit opérateur comme moi, qui a une petite surface de 21 hectares, se retrouve confronté à un coefficient de 21 ou de 23 (pour les deux coops, dans le domaine du blé et de l'orge), et bien entendu, si on va dans la grande distribution, à des coefficients qui sont encore plus élevés. Je crois que le premier problème est que nous n'avons, bien sûr, jamais la possibilité d'expliquer ce que veut dire une situation monopolistique de la part de la grande distribution, et de quelle manière elle est capable de dicter sa loi à des producteurs. Déjà en France, avec le système de protection dont nous bénéficions... Imaginez les ravages que cela peut faire dans les pays du Sud ! D'accord ? Je crois que ça, c'est le premier point. Nous avons laissé se développer, et tous nos politiques ont laissé se développer un monstre qui aujourd'hui contrôle à travers cinq centrales 90 % des achats au niveau de l'agriculture. Elles dictent leur loi. Elles sont les auteurs de l'uniformisation sur cette planète. Ça veut dire que nous qui luttons pour la biodiversité culturelle, animale, végétale et humaine, nous devons fondamentalement comprendre le rôle qu'elles jouent, et nous devons réinventer d'autres manières d'être en relation les uns avec les autres. Dernier petit exemple – parce qu'on pourrait en parler pendant des heures –, il y a 6 000 espèces de tomates dans le monde ; 350 normalement commercialisées en France. Les cinq centrales qui opèrent en Europe commercialisent trois variétés. Voilà, je m'arrête là. Il y a beaucoup à dire.

Véronique Gallais : Simon Pare, pour Max Havelaar, vous souhaitez certainement réagir par rapport aux différentes questions ?

Simon Pare : Oui. Il y avait plusieurs questions ; je commence par la plus importante, c'est donc la question posée sur le contenu des audits [...] au Sud et au Nord. Il faut revenir aux objectifs de notre action en tant qu'ONG de développement en faveur des pays du Sud ; et c'est clair que là, notre activité vise à maximiser ce que les producteurs peuvent vendre, les produits qu'ils commercialisent et qu'ils exportent habituellement sur les marchés. C'est pour cela qu'on travaille sur des produits comme le café, comme les bananes, qui ne sont pas produits en Europe, pour que l'argent qui est reversé – donc supplémentaire – soit garanti [?]. On peut parler des pratiques de la grande distribution, et évidemment, il y a beaucoup, il y a énormément de pression en France, et

évidemment, il y a encore plus de pression là-bas [?]. On monte sur les filières, et plus les filières seront lointaines [?]. Et justement, notre action là, c'est de garantir un prix minimum au producteur, pour que lui, il puisse être protégé des acteurs de la filière qui sont en aval, et donc utiliser cet argent pour investir pour le remboursement des organisations. L'objectif, c'est le développement de ces organisations pour qu'elles puissent se diversifier, pour qu'elles puissent devenir actrices du développement et de la politique au niveau local, et pour que puissent se développer d'autres formes de commerce dans leur pays. L'idée, ce n'est pas de créer des dépendances vis-à-vis d'une exportation exacerbée, mais d'utiliser ce qui existe déjà en terme de commercialisation et d'exportation pour que les producteurs aient plus de marge, plus de structure, plus de revenu, pour investir localement, et pour améliorer le rapport de force. Donc c'est pour ça que les audits qui sont effectués, les 170 points, c'est au niveau de la PFCE [?]; au niveau de FLO, il y a un certain nombre de critères minimaux, de critères de progrès qui sont constatés avec les producteurs, pour un plan d'action et d'utilisation de l'argent, mais sur leurs bases d'analyse et leurs bases de décision. Les audits qui sont effectués visent à garantir la démocratie, la transparence, pour les membres de ses organisations. Justement, pour être sûr que les organisations fonctionnent de manière à ce que l'ensemble de leurs membres puissent en bénéficier. Plus loin sur la filière, ce que Max Havelaar exige, et donc contrôle, c'est qu'on puisse tracer l'origine des produits jusqu'au produit fini, de la matière première jusqu'au produit commercialisé. Et ensuite, pour être sûr, évidemment, que les standards commerciaux (le prix qui est payé, les délais de paiement, le préfinancement, les lettres d'intention sur les achats agricoles) sont appliqués par l'ensemble des membres. Mais on considère qu'il y a d'autres acteurs, il y a d'autres poids [points ?] pour exiger de ces importateurs tout ce qu'ils doivent faire en terme de sites d'entreprises, comment ils doivent traiter leurs salariés..Ça, ce n'est pas le champ d'action du commerce équitable, parce que notre champ d'action, c'est d'être efficace, d'apporter un maximum de bénéfices aux producteurs pour leur développement local.

Une personne du public : Les consommateurs sont ignorants de ce qui se fait. Comment les informer, notamment dans les grandes surfaces ?

Simon Pare : Justement, l'objectif du label, c'était de poser un logo de garantie sur les produits, c'était de leur donner une garantie sur le [...] social. Il y a beaucoup de produits qui sont vendus en écomixité [?], qui sont consommés en boutiques, dans les brûleries... Mais c'est clair que c'était aussi une façon d'apporter une garantie aux consommateurs également en grande distribution. Pourquoi ? parce que notre action consiste à maximiser le potentiel de développement des producteurs organisés dans les pays du Sud, et pour les consommateurs, il s'agit de rendre les produits accessibles. En termes d'informations, c'est clair qu'il y a moins d'informations qui peuvent être données en grandes surfaces que dans les boutiques – à condition que les vendeurs aient l'information, ce qui n'est pas toujours le cas non plus.

Michel Reynaud : Je voudrais revenir sur l'aspect notamment du prix [...]. C'est quand même un des principes et un des points essentiels du commerce équitable. J'ai travaillé longtemps notamment au niveau des producteurs français, et on sait très bien que le coût de production en France d'une région à l'autre – produire du blé en montagne ou le produire dans la Beauce –, ça n'est pas le même. Et c'est vrai que cette réflexion sur le prix différencié, c'est exactement pareil qu'en Afrique de l'Ouest pour produire du coton, ce ne sont pas les mêmes coûts selon les pays. Et je pense qu'il y a une réflexion quand même aussi au niveau du commerce équitable concernant les prix, pour tenir compte aussi de ces différenciations de coût de revient au niveau des producteurs. Je lisais dans le train en arrivant, là – et ça m'a choqué un petit peu –, on se rend compte aujourd'hui, si je prends l'exemple du café, que le café équitable en Allemagne est 40 % moins cher qu'en France, et en Allemagne [...] on n'a pas de vente de café équitable, ou très peu, dans la grande distribution. En France, il est plus cher et en majorité vendu dans la grande distribution. On doit quand même se poser des questions par rapport à ça, et je crois qu'il faut aussi se poser la question : qu'est-ce qui revient aux producteurs ? Et aussi je pense qu'on a un petit peu oublié qu'il y a plein de petites et moyennes entreprises en France, et je pense que moi, j'ai traîné dans les coopérations, je peux vous dire que les programmes Banque mondiale etc., je n'ai jamais rien vu de plus catastrophique que ça. Et je pense qu'on a oublié cette relation directe d'entreprises françaises, mais aussi européennes ou autres, ayant des relations directes, montant des filières, ayant un partenariat et des échanges aussi avec des entreprises sur place. Et je crois que ce genre de coopération, de travail, de solidarité [...] n'empêche pas de faire du business. Je crois qu'il faut qu'il y ait des échanges : on ne peut pas vivre en circuit fermé.

Emmanuel Antoine : Un point important : on ne peut pas réduire la question de la garantie à la question de la normalisation. Pour nous, l'enjeu du commerce équitable, c'est avant tout une problématique de régulation. Ça se joue à l'OMC. Si la normalisation nous éloigne de la question de la régulation des échanges commerciaux, alors le commerce équitable se joue contre la question de l'équité dans les échanges commerciaux. Cela revient à faire porter la question de la responsabilité d'une régulation des échanges commerciaux sur celle des consommateurs. Au lieu de faire évoluer le rapport marchand, le commerce équitable sera une niche de marché de plus. La question du prix est une question qui ne relève pas, de notre point de vue, de la normalisation, car cela revient à exclure le producteur en tant que partie prenante ! Nous avons à ce sujet une divergence avec la PFCE, la fédération Artisans du monde et Max Havelaar, qui sont pour l'établissement d'ententes commerciales définies selon leurs standards et que cela soit notifié dans le document de l'AFNOR. La question du prix est un élément qui doit être débattu au plan international dans le cadre d'accords multilatéraux. Ce n'est pas à des acteurs du Nord, fussent-ils mus par les meilleures intentions du monde, de décider à l'AFNOR, en haut de la tour de Saint-Denis, quel doit être le prix « juste » pour l'ensemble d'une production pour un secteur d'activité. Enfin, la question d'une garantie doit associer l'ensemble des partenaires sociaux, pas uniquement les organisations de commerce équitable, les associations de consommateurs et les consultants (en attente de nouveaux marchés !).

Sylvie Mayer : Moi je voudrais dire quelques mots par rapport à l'idée de décroissance qui a été évoquée, en lien, de façon juste, avec le commerce équitable. D'abord, la décroissance, à condition qu'elle ne s'adresse pas de façon identique à ceux qui n'ont rien, ou pas grand-chose, et à ceux qui ont tout, ou presque tout. C'est-à-dire qu'on voit bien aujourd'hui qu'il y a des pays qui dépensent énergétiquement beaucoup plus que d'autres ; c'est là, évidemment que ça doit se jouer. Et ça ne veut pas dire pour autant qu'on va dégrader la situation. Par exemple, construire des immeubles confortables, parce que de haute qualité environnementale, bien isolés, ça coûtera peut-être un peu plus cher au départ, mais ça fera des économies, on sera mieux dedans, et on dépensera moins d'énergie tout en ayant aussi chaud et en étant mieux isolé du point de vue du bruit. Donc « décroissance », ça ne veut pas forcément dire « dégradation ». Cela dit, il serait un peu schématique de dire « les pays du Sud sont en décroissance, et les pays du Nord sont en croissance ». Ne serait-ce que si on considère la Chine, qu'on a l'habitude de mettre un peu dans le Sud alors qu'elle est dans le Sud et le Nord ; je crois que c'est 350 millions de Chinois qui ont un niveau de vie supérieur à celui des Européens aujourd'hui. Donc, vous voyez, les choses ne sont pas aussi schématiques que ça. Je pense que dans une mondialisation alternative, il faudra en effet relocaliser un certain nombre de productions, des activités centrées autour des besoins des pays concernés. Et, notamment en matière alimentaire, on a besoin d'avoir dans chacun des pays la souveraineté alimentaire. Ce n'est pas vrai, ou plus vrai, de nouveau plus vrai, dans un certain nombre de pays du Sud ; ça devient un peu dramatique chez nous ! Nous ne sommes pas autosuffisants dans un certain nombre de productions, et il y a un paysan qui disparaît toutes les vingt minutes en France ! Et on concentre, on fait des grandes usines qui n'ont rien à voir (alors là !) avec la décroissance. Ils font beaucoup de gaspillage qui [ruinent] les sols, etc. etc. Donc, là, on a besoin de relocaliser les productions, de les rediversifier, et actuellement les délocalisations qui ont lieu – notamment dans le cadre de l'Europe élargie – ne se font pas au profit des peuples vers lesquels on délocalise ! On élargit le terrain d'exploitation, comme on l'a fait au moment des colonisations. Donc, je pense que c'est en effet très lié ; les questions de « nouvelle croissance », je dirais, ou « nouveaux critères de développement », et nouvelle façon d'échanger et de faire du commerce.

Véronique Gallais : Merci. Nous allons passer la parole aux producteurs guatémaltèques et colombiens qui se trouvent parmi nous.

Hector Miguel Angel Leú (association Fedecocagua) : (traduction) Je viens du Guatemala et je représente une association de caféiculteurs dont font partie 450 familles. Cela fait vingt et un ans que nous travaillons avec la Fedecocagua du Guatemala. Nous avons travaillé pendant quatorze ans avec Max Havelaar. A l'époque je ne comprenais pas qui était Max Havelaar. Je pensais que c'était le nom de quelqu'un. Lorsque le président de la coopérative prononça pour la première fois le nom de Max Havelaar, nous ne comprenions pas de quoi il s'agissait. Puis il fixa un prix et on nous donna une prime en plus du prix du café. Alors nous organisâmes une petite assemblée pour discuter entre nous de ce que nous allions faire de cet argent... On décida que le mieux serait d'acheter un séchoir pour faire sécher le café. Cela nous rendit très heureux. Mais après ça, il ne fut plus question de prime. Ensuite, le prix du café commença à chuter. Et depuis la crise de 1997 les prix n'ont cessé de baisser, allant jusqu'à 280, 270, ils atteignirent 300 quetzales en 2000. En 1997, nous avons été victimes de la

crise du café. On nous payait 270 quetzales [25 € ?] le quintal. Alors nous n'avons pas compris. Nous ne savons pas si c'est Max Havelaar qui avait acheté. Mais ce fut une baisse des prix trop importante. A cause de cette situation, il y a quatre cultivateurs qui me préoccupent beaucoup car ils vont perdre leurs biens. Ils se sont endettés : l'un doit plus de 6 000 quetzales, un autre 57 000 quetzales et les autres, 40 000 quetzales. Ils se sont endettés à cause de la crise du café, et Fedecocagua nous faisait des taux d'emprunt de 36 %.

Véronique Gallais : Pouvez-vous expliquer ce que représente Fedecocagua ?

Un interprète, basé au Guatemala : Fedecocagua, c'est le représentant de Max Havelaar au Guatemala. Il prête de l'argent aux petites coopératives indiennes à 36 % par an. Ils paient huit mois après avoir donné leurs produits. Donc ça veut dire qu'ils paient déjà 24 % d'intérêts par an [...]. Et après, le prix qu'ils ont fixé au départ, que Max Havelaar leur promet, n'est jamais payé. C'est-à-dire qu'on est parti d'un prix de 60 € par quintal, et finalement ils ont été payés 45 €. Donc au dernier moment, les mecs leur disent : « Ouais, ton café, il est pas très bon », et ils annulent en fait le prix de départ. Il les paient moins cher et ils ne peuvent rien faire. Donc Hector est sorti de Fedecocagua depuis maintenant quatre ans. Sa coopérative a essayé de vendre elle-même ses produits. Et aujourd'hui, ils sont attaqués au Guatemala par Max Havelaar, qui travaille actuellement au Guatemala avec le Medef Guatémaltèque pour faire une norme sur le commerce équitable. Et ils essaient effectivement de les empêcher d'aller en France, ou ailleurs, vendre leur café.

Hector : En fait, je suis dans une situation difficile [...]. Je suis très reconnaissant de ce projet. On nous a proposé une formation et une association plus transparente : maintenant je sais d'avance combien on va me payer mon café. Et je sais que j'ai un acheteur sans intermédiaire.

L'interprète : En fait, ils ont décidé de travailler en indépendant et de chercher eux-mêmes leurs marchés, parce qu'ils en avaient assez, en gros, de payer Fedecocagua (le représentant de Max Havelaar au Guatemala), en payant 36 % d'intérêts par an. Donc le mec, il roule en Porsche Cayenne pendant qu'eux, ils n'arrêtent pas de payer [...]. Ils ont encore une dette de 50 000 € qu'ils continuent à payer, eux, directement [...]. Ils vont à la banque tous les mois payer la dette. Ils ont décidé effectivement de ne plus travailler avec eux, de travailler en direct, tout seuls. Et aujourd'hui ils sont attaqués par Max Havelaar et le Medef guatémaltèque parce qu'ils viennent travailler eux-mêmes en France, ou là où ils veulent. Et leur projet était en fait subventionné par des producteurs allemands [...], des gens qui font de la torréfaction en Allemagne et en Finlande, qui en fait travaillent avec les tout petits producteurs. La personne est là d'ailleurs, derrière. Et c'est comme ça qu'ils ont pu venir jusqu'en France, sinon ils n'auraient jamais été là.

Une femme mexicaine : Mais il y a aussi un problème de manque d'information des producteurs par rapport au prix d'achat de la production. Parce que ce qu'il dit, le monsieur Guatémaltèque, c'est qu'il remercie le dernier groupement qui les a appuyés parce qu'il a dispensé une formation à tous les membres de cette association, par rapport aux coûts. Il remercie l'association qui les a soutenus – une association finlandaise et allemande – et les a formés par rapport à tout ce qui fait la commercialisation étrangère. Donc, c'est une question peut-être très importante. Je vais passer aussi au cas... [en espagnol, aux Guatémaltèques :] Je vais parler de notre expérience, d'accord ? Avec les Indiens de Colombie. [A la salle :] Donc je vais passer au cas des Indiens en Colombie. C'est tout un peuple, [...] des Ahuacos, donc 2 000 personnes, qui sont des producteurs de café. Ces producteurs de café, ils se sont organisés en une association qui s'appelle Confederación Indígena de Tairona, et ils produisent par tradition, pas parce que quelqu'un les a informés de l'agriculture biologique, mais parce que c'est leur façon originelle de cultiver tout ce qu'ils cultivent. Et ils produisent le café... propre : organique, biologique, etc. [...]. La totalité de leur production, elle ne peut pas payer la certification Ecocert. Donc, cette association, elle a décidé que, bon, on ne va payer que la moitié (mais tous) de cette production. OK. Ils l'ont, cette production, à moitié. Mais quand [ils effectuent] la recherche par rapport au commerce équitable, on se retrouve encore à payer une nouvelle certification. Alors, ma question, là, c'est comment cela se fait-il que des petits producteurs, déjà organisés, etc., on ne reconnaît pas la totalité de leur production, mais un pourcentage de la production. Ça c'est un... Moi je trouve ça vraiment très injuste, si c'est biologique. Et après d'avoir à payer encore une certification. Donc il y a une double certification pour rentrer dans le commerce équitable. Moi, je ne sais pas si c'est la réalité de toutes les possibilités de certification, labellisation, mais je pense qu'il faut faire attention ; parce que je passe à une autre réalité, c'est la réalité du Mexique, mon pays d'origine, où on a essayé en 1986 (non, 1987) de vendre à différents pays

d'Europe plusieurs produits, avec le réseau de Planeta (peut-être en avez-vous entendu parler), et ça a été vraiment... nul. On n'a rien pu vendre ; que du café [...]. Mais bon. Ça a marché un peu, ça a payé quelques petites productions. Il y a une trentaine de communautés mexicaines qui, en 1986, étaient là-dedans ; là, ils sont... On ne sait pas [...]. Et il y en a plus d'autres groupes qui ont démarré le commerce équitable Mexique-Mexique. Heureusement, parce que le Mexique, il est très taxé, donc le produit, quand il arrive ici, en France, en Europe, il est trop cher pour un acheteur quelconque. Donc, c'est la réforme du développement du Comercio Justo au Mexique. La question que je voulais poser, c'était, précisément, il y a la même problématique des certifications bios, plus équitable, qui doivent être payées par le producteur, le petit producteur... Déjà le producteur français, il a des difficultés, mais c'est à peu près équitable par rapport à ce qu'il gagne, ici, mais les petits producteurs là-bas, s'ils ont un hectare, c'est déjà bien, s'ils ont cinq hectares, ce sont des grands producteurs. Donc c'est pour ça que je dis qu'il faut faire attention quand vous ferez les normes, quand on participera à faire les normes, pour ce commerce « équitable ». Par rapport aux pays du Sud.

Véronique Gallais : Nous allons passer la parole au certificateur, qui pourra peut-être répondre sur ces points-là : la question du prix des produits, la question du prix de la certification, la double certification bio et équitable qui est très onéreuse pour les petits producteurs. Et peut-être sur l'organisation, la décision de retenir des produits ou de les rejeter.

Michel Reynaud : Pour le cas colombien, comme je n'ai pas le dossier en tête, je ne sais pas de qui on parle ; j'aimerais bien qu'il vienne me voir à la fin pour régler ça, pour voir ce qu'il en est. Moi, je ne suis pas surpris que parfois la moitié de la production soit certifiée. On ne certifie que ce qui est conforme, donc... J'ai pour habitude d'aller dans beaucoup de pays où on nous dit « tout est bio ! », et puis quand on va sur le terrain, on a aussi des surprises. Donc je crois qu'il faut aussi un petit peu mesurer les choses. Il n'y a pas de raisons, je dirais, non objectives de ne pas certifier l'autre moitié. Et en règle générale, c'est le même prix. Je veux dire, si on a 100 producteurs, qu'il y ait 200 hectares ou 300, ça ne change pas, parce que le travail est pratiquement le même, proportionnellement parlant. Donc je suis assez surpris, mais personne n'est parfait, si on a fait une erreur, on vérifiera et on reviendra là-dessus, mais... Vous pouvez venir me voir à la fin pour voir un petit peu ce qu'il en est. Ce qui est le prix de la certification, c'est souvent l'éternel problème. On le connaît très bien ; je suis confronté à ça, je dirais, tous les jours. C'est pour ça qu'on a créé ce système de contrôle interne, qui n'est pas propre à Ecocert, mais qui est quelque chose qui a été mis en place au niveau notamment de tous les mouvements d'agriculture biologique au niveau international [...]. Et ce système a été mis en place justement pour que les petits producteurs s'autocontrôlent, et qu'on fasse une supervision. Donc je pense que ça permet de diminuer très fortement le fait aussi d'avoir mis en place des auditeurs locaux, parce que ce qui coûte cher, c'est quand même le prix de l'inspection, ce n'est pas la certification ; c'est celui qui va sur le terrain. Donc si vous travaillez avec quelqu'un qui est à Douala, qui va faire du contrôle à Yaoundé, ça coûte moins cher que de venir de Paris et prendre l'avion pour descendre. Donc déjà, on a des économies d'échelle, et on a, je dirais, des taux de [?] qui sont totalement différents. Partout où nous nous sommes implantés, où nous avons constitué des équipes locales, partout il y a eu un développement de la bio et des petits producteurs qui se sont regroupés. En règle générale, ils sont organisés, ils travaillent avec des exportateurs, etc. (puisqu'on raisonne en terme de filière). Mais pour en revenir à la troisième partie, qui est, je dirais, la double certification, il faut savoir que dans certains cas (pour ce qui concerne notamment les projets bio-équitable), on combine ; c'est-à-dire qu'en fait le surcoût [...], c'est vraiment très petit. Sur un coût de certification, peut-être sur un gros projet de plusieurs centaines de producteurs, on se retrouve à 2 500 €, le surcoût bio-équitable sera peut-être de 400, 500 €. Donc [...] on n'a un surcoût que par rapport au complément qu'on a à faire, parce que tout le système de traçabilité du terrain est déjà en place (il est aujourd'hui, de toute façon, requis par la directive européenne). Donc la traçabilité, il n'y a rien de particulier à la bio aujourd'hui (ce qui était le cas avant), ou au commerce équitable, puisque de toute façon ça devient aujourd'hui une exigence [...] pour les produits agricoles. Et il y a, je pense – mais là, ce sont des discussions qui doivent aussi avoir lieu – il y a déjà des contacts avec différentes organisations, notamment FLO, pour voir si, plutôt que chacun envoie ses auditeurs sur le même projet, qui est certifié en bio, et puis le lendemain ou la semaine d'après en équitable, on va voir si justement on ne peut pas éviter ce genre de superposition de coûts qui ne servent à rien, qui contribuent à pénaliser les petits producteurs. Encore faut-il la volonté des différentes organisations ; mais je pense qu'on sera amené à le faire, de gré ou de force, et je l'espère en tout cas. Moi j'avais commencé il y a deux ans déjà des réunions à Bonn avec des gens de FLO ; ça n'a pas encore complètement abouti, puisqu'ils ont mis leur système de certification en place, mais je ne désespère

pas qu'on arrive à des discussions pour avancer là-dessus. Je pense en tout cas que, pour ce qui nous concerne, la porte est ouverte.

Simon Pare : Je vais revenir sur les deux cas. C'est clair que ce que vous dites sur le Guatemala est extrêmement préoccupant. Il faudrait aussi qu'on en parle après, parce que le Fedecocagua n'est pas le représentant de Max Havelaar : c'est une organisation de producteurs de deuxième niveau, donc au niveau coopératif, qui est certifiée par FLO-Cert. Ce n'est pas un représentant, ils ne sont pas habilités à parler au nom de FLO, et s'ils le font, c'est clairement quelque chose qu'il faudrait qu'ils arrêtent. On est conscient qu'il peut y avoir des problèmes d'information : c'est une grande organisation, Fedecocagua, et le passage d'informations du sommet jusqu'à tous les membres, c'est clairement contraignant, cela demande beaucoup de ressources, et effectivement, on a des cas où, à la base des organisations, ils ne sont pas au courant de tout ce qui les concerne ; et là on devra mettre en place les moyens pour que ça change. Alors, sur le projet [...] guatémaltèque, Max Havelaar n'est certainement pas impliqué, FLO n'est pas impliqué, éventuellement Fedecocagua est impliqué ; mais comme je l'ai dit, Fedecocagua, le seul lien qu'ils ont, c'est qu'ils ont un contrat avec FLO-Cert, qu'ils sont contrôlés par FLO-Cert. Donc ce n'est pas Max Havelaar qui va mettre en bas ses membres au Guatemala, ni faire obstacle à ce que les producteurs partent. Non ! Là encore, il faudrait en discuter, qu'on voie si Fedecocagua joue un rôle là-dedans. Voilà, tout ce que je peux dire.

Véronique Gallais : On aimerait tout de même savoir si cela intéresse Max Havelaar de creuser la question.

Simon Pare : Bien sûr ! J'aimerais bien qu'on en parle ensemble pour creuser cette question de Fedecocagua, parce que...

L'interprète : Le président de Fedecocagua est le propriétaire, le patron du café au Guatemala [...]. Le représentant de FLO-Cert au Guatemala est le président, le propriétaire du centre de travaux sur le café [?].

Simon Pare : D'accord. Je ne connais pas le cas de toutes les organisations [*l'interprète continue en même temps*], mais en tout cas, il n'est nullement le représentant de Max Havelaar ni de FLO là-bas. Voilà. Mais en tout cas j'aimerais prendre le temps pour qu'on en parle, pour qu'on fasse monter des allégations, des problèmes au niveau de FLO et au niveau de FLO-Cert. Alors donc, sur le paiement de la certification, c'est clair que ce qu'on a mis en place après un an et demi de consultation des producteurs, c'était un système de paiement qui était basé sur un principe de solidarité. C'est-à-dire que ceux qui vendent beaucoup paient beaucoup, et ceux qui vendent peu paient peu. Mais le problème que vous évoquez, c'est l'inspection initiale, qui a un certain coût, et là j'irais dans le sens de Michel, c'est-à-dire que ce que nous devons faire, et qu'on a commencé à faire, c'est établir des collaborations avec les organismes de certificateurs présents sur le terrain, les inspecteurs locaux, et en allant plus loin, c'est dire : « Voilà ce qu'il faudrait qu'on développe, c'est également un maillage de la certification biologique avec la certification équitable, mais aussi cela permet de réduire les coûts de la certification. » Et ça c'est avoir des organes de certification dans les pays, ou dans les régions, ou en plus on peut profiter de l'expertise et du savoir-faire local, et inclure toutes les parties prenantes. Aujourd'hui, on a fait un appel d'offre pour établir des collaborations avec des organismes de certification bio basés dans le Sud. On le fait au Mexique, ou maintenant, pour toutes les organisations de producteurs au Mexique qui sont certifiés FLO-Cert, l'inspection est déléguée à CertiMex, qui est l'organisme certificateur mexicain. Et c'est un modèle qu'on est en train de développer.

Le Guatémaltèque : Moi aussi je viens du Guatemala et je travaille avec les petits producteurs, et je voudrais clarifier certains points après avoir entendu la réponse du représentant de Max Havelaar. En premier lieu, je crois que Max Havelaar devrait bien se renseigner au sujet de ce qui se passe au Guatemala en son nom. Ensuite, si on emploie le mot « équitable », je crois que c'est un mot qui a un sens très large, car si nous parlons de ce qui est équitable, la certification aussi devrait être équitable. En ce qui concerne les coopératives guatémaltèques que je soutiens, après quatre ans, il ne leur a pas été possible d'obtenir une quelconque certification car elles ne peuvent payer le prix demandé pour être certifiées. Dans notre cas, beaucoup de fédérations exploitent les petits producteurs sans leur laisser une chance de pouvoir vendre de façon plus directe, de façon plus juste. Je pense que si nous voulons parler réellement de ce qui est équitable, il faut créer un précédent et ouvrir largement le

débat sur les responsabilités de tous les points de vue : social, environnemental, économique... et revenir sérieusement sur ce que représentent les prix de la certification.

Finalement, les dettes contractées par les petits agriculteurs qui font du commerce en appliquant le programme Max Havelaar, par exemple dans le cas de Fedecocagua, ce sont des dettes avec un intérêt annuel de 23 et jusqu'à 33 % de leurs gains. Et c'est pour ça que le prix qu'on leur paye leur café, finalement, ne couvre même pas les coûts de leur production.

Véronique Gallais : Nous ne pourrions certainement pas résoudre cette question aujourd'hui. On voit cependant que des questions se posent : une demande de débat sur les prix, sur les taux d'intérêts, sur les intermédiaires, qui se font agréer, et qui ne seraient peut-être pas tout à fait justifiés. On approche de la fin, prenons une dernière question.

Un Catalan : Je voudrais parler d'une autre question. Je vais me présenter : je fais partie d'une organisation de commerce équitable espagnole, en Catalogne. Nous sommes contre une implantation du label Max Havelaar en Espagne, parce que nous pensons que le commerce, c'est toute une relation qui inclut la commercialisation et la transformation. Et le label ne prend pas en compte la commercialisation ni la transformation. Mais je vais parler de modes de gestion. La question stricte d'un label indique le regard que l'on porte sur les paysans du Sud. Max Havelaar, FLO, a labellisé un café de [Procter & Gamble ?], aux Etats-Unis. Procter & Gamble, c'est la multinationale la plus importante des Etats-Unis pour le café. Avec Nestlé, Procter & Gamble a empêché la réalisation d'un accord mondial sur le café à un prix plus rémunérateur pour les petits paysans du monde entier [...]. Le problème, c'est qu'il faut garantir le prix de tous les caféiculteurs. C'est un nouveau rapport, une nouvelle relation. Ça c'est ce que nous savons du concept du commerce équitable [...]. Les multinationales, elles disent qu'elles font équitable [mais en fait, elles empêchent le commerce équitable].

M'Baireh Lisette : Pour aller simplement dans le même sens, j'aimerais poser trois questions, pas sur la construction (parce que ce n'est pas le débat), mais bien sur les garanties, et voir ce qui pourrait faire que le commerce équitable tiendrait simplement au Sud. Trois questions. Effectivement, si on se tenait dans [...] Sud, quel est la garantie qui est apportée par des organisations comme FLO ou l'IFAT que, alors qu'elles vont demander à un paysan d'être respectueux de son environnement, elles ne vont pas cautionner les multinationales qui détruisent cet environnement. Je fais référence par exemple au coton de la marque Dagrís, qui dit au Burkina ou en Afrique : « Je vais développer une ligne de commerce équitable avec Max Havelaar », et qui, en même temps, est le premier promoteur des OGM dans le coton. Donc comment les organisations garantissent-elles que, effectivement, on a affaire à des instances respectueuses de l'environnement ? Comment... On a évoqué tout à l'heure le problème de la démocratie et du contrôle démocratique. Comment les organisations garantissent-elles qu'on ne rejouera pas le refrain qu'on connaît tous en Afrique, qui est « la démocratie du plus fort est toujours la meilleure » ? C'est-à-dire comment, effectivement, ces normes démocratiques – il y a des normes qui sont issues des producteurs et de leurs organisations, ils n'ont pas un point de vue sur ce que devrait être la démocratie du point de vue du Nord ? Donc, deuxièmement, aujourd'hui, notamment dans les points d'audit, comment ceci est-il garanti ? Troisièmement, et on est tout à fait dans l'esprit de ce que vient de dire notre ami espagnol, comment on garantit (et on a bien des problèmes de lisibilité sur l'ensemble de ces points) des entreprises ? On ne va pas cautionner des entreprises destructrices de l'économie locale. C'est-à-dire que quand vous avez en même temps Malongo qui vend du côté équitable, et qui en même temps, à côté, sur le même territoire, dans la même région, est en train de ruiner non seulement l'environnement, mais l'économie sociale... Il est en train de ruiner les structures culturelles ; il est en train de détruire les assises, les assises que l'on voudrait préserver. La question c'est : y a-t-il, dans les 170 points d'audit, au moins trois points qui garantissent cela ?

Véronique Gallais : On pourrait ajouter : ces dérives, ou ces incohérences – parce que au-delà des dérives, il y a peut-être des incohérences pour des consommateurs qui recherchent une responsabilité sociétale transversale des entreprises –, ne peuvent-elles pas finalement, compte tenu du poids des « filières labellisées », être décrédibilisantes pour l'ensemble des acteurs du commerce équitable ? Pour terminer, je repasse la parole à Simon Pare et aux autres intervenants pour une conclusion.

Simon Pare : Une réponse qui englobe tout, c'est – mais après il y a des éléments à ajouter – le fait que c'est une certification de produits. On est sur une certification de filière, on est sur une certification

de site de production, et donc de traçabilité après. Pour garantir le respect de l'environnement, ce sont les producteurs [...] – et là ça rejoint le sens des normes démocratiques – qui sont associés à la définition des normes, donc du cahier des charges, y compris environnementales : on a en ce moment aussi une révision de nos standards génériques environnementaux qui fait l'objet d'une très large consultation, y compris parmi les différents réseaux qui sont en place de tous les producteurs certifiés par FLO-Cert, donc au niveau de chaque continent. Pour répondre à propos de la marque Dagrís, on a largement publié nos réponses à cette question : Dagrís n'est pas impliqué dans la recherche sur les OGM, et Max Havelaar, les standards de Max Havelaar et de FLO, sur la production de coton en Afrique de l'Ouest, en excluent l'utilisation. [...] Les normes démocratiques, je l'ai déjà dit : elles sont déterminées par l'ensemble des parties prenantes, avec une consultation, une consultation qui suit des règles d'une organisation qui s'appelle « l'Idéal [?] », qui est le rassemblement des systèmes de certification et de labellisation dans le domaine environnemental et social au niveau mondial, et qui détermine des règles pour la bonne définition de standards. Ça passe par les processus. Et les processus de consultation avec les producteurs, ce n'est pas simplement quelques personnes à Bonn ou à Paris qui déterminent à quoi doit arriver la démocratie dans les organisations. Ce sont les organisations elles-mêmes qui sont associées et qui réclament certaines choses pour mettre dans le cahier des charges. Je pense que vous le faites aussi au sein de Minga, la consultation avec toutes les parties prenantes, y compris les producteurs, et je ne vois pas en quoi cela serait différent [...]. Troisièmement, cautionner les entreprises, où est le lien avec Procter & Gamble ? Si on revient aux raisons pour lesquelles certaines entreprises comme Procter & Gamble ou d'autres multinationales du café s'intéresseraient [?]. Dans le cas de Procter & Gamble, ce n'est évidemment pas une certification de l'entreprise Procter & Gamble, c'est une certification de certains produits achetés aux conditions du commerce équitable, c'est notamment parce qu'ils ont été poussés par une campagne internationale menée par Oxfam, il y a deux ou trois ans de ça, qui a en fait mis en cause les quatre plus grandes multinationales du café au niveau mondial sur leurs pratiques d'achat, et notamment sur l'influence qu'elles avaient sur la régulation du prix au niveau international, mais en leur demandant, sur un ensemble de choses à mettre en place, aussi de commercialiser du café en commerce équitable. Donc, il me semble que l'important, là, c'est de dire qu'il y a un lien entre ce que FLO peut faire et sa participation à des mouvements beaucoup plus larges qui vont vers une régulation non seulement des entreprises multinationales – régulation en terme de ce que la société civile attend [...] –, mais aussi pour rejoindre le point sur lequel Emmanuel a insisté tout à l'heure, de dire quel est l'objectif : est-ce que l'objectif c'est une régulation, ou de nouvelles règles mondiales pour le café, pour les grosses matières premières ? Et clairement, notre réponse, là, est là même : nous disons « oui » ! C'est-à-dire que notre objectif, c'est que le commerce équitable sorte d'une niche commerciale, et que ça devienne une réalité pour un grand nombre de producteurs, et qu'un grand nombre d'entreprises s'y impliquent. Mais l'objectif, c'est clairement de [...] changer les pratiques au niveau international, aussi bien sur le plan commercial que sur le plan politique. Moi aussi, je souscris entièrement au fait que ces choses doivent se régler à l'OMC, mais je pense qu'une façon d'y parvenir, c'est politique, c'est par le lobbying, c'est par les campagnes, qui, pour l'instant, sont un peu écartées du débat qu'il y a au niveau de l'AFNOR, et au niveau du gouvernement français [qui disent] que cela n'en fait pas partie, alors que nous, nous disons que oui, cela en fait partie, cette action de lobbying. Mais il s'agit aussi de montrer que le commerce équitable représente une alternative viable, que cela peut avoir un impact sur un grand nombre de producteurs, qu'un grand nombre de consommateurs s'y intéresse, mais aussi qu'un grand nombre d'entreprises commence à intégrer une approche plus équitable dans leur politique. Et que les deux choses ensemble, le lobbying et le changement des pratiques commerciales, contribueront à installer une nouvelle régulation.

Anne-Sophie Bouveret : Je n'ai pas grand-chose à ajouter, vu la complexité de la question, de la problématique. Simplement, je voulais refaire le lien, la similitude qui existe entre la situation des producteurs du Sud et des producteurs chez nous, parce que je pense que de plus en plus de producteurs chez nous revendiquent aussi l'équité dans les échanges. Ce que je voulais dire, c'est que lorsqu'un producteur souhaite vivre d'une petite activité agricole, sans se soumettre à une rentabilité économique à court terme telle qu'elle est imposée par le système dans lequel on vit, il est très vite marginalisé et peu reconnu. Sinon, pour faire le lien avec le label AB, c'est vrai qu'on voit bien que la réglementation dans ce domaine au niveau national et européen a plutôt tendance à s'adapter aux contraintes du marché, plutôt que de chercher à faire vivre une agriculture locale. Donc les enjeux sont bien les mêmes en termes de bio et d'équitable.

Sylvie Mayer : C'est en effet complexe de vouloir changer le monde et d'être dans ce monde, de partir du monde tel qu'il est et d'essayer d'aller ailleurs. Je prendrais simplement le chiffre du nombre

de Français qui achètent en grandes ou moyennes surfaces : il est environ de 60 à 80 %. Donc comment faire pour à la fois agir par l'information, la formation de militantisme pour que ces consommateurs puissent devenir des consomm-acteurs, et choisir en connaissance de cause ? Comment agir pour imposer des pratiques différentes aux grandes et moyennes surfaces en direction de leurs salariés, de leurs fournisseurs, et des consommateurs ? Et comment agir pour transformer ce monde, ce système dans lequel nous vivons actuellement ? Moi je pense qu'il y a eu des événements positifs dans les derniers mois, qui ont montré qu'une volonté différente pouvait s'exprimer. Encore faut-il maintenant que tout cela prenne forme de façon très concrète, et pour ça, il faut prolonger le débat au-delà de ce cercle du Salon du commerce équitable, dans tous les lieux où se trouvent les citoyens, les citoyennes, depuis les entreprises, la grande surface où ils travaillent ou bien où ils se servent, en tant que salarié, en tant que syndicaliste, en tant que citoyen tout simplement, et se tournent peut-être plus fortement en direction des politiques pour leur demander d'agir très concrètement pour des modifications réellement profondes et transformatrices, notamment au niveau des règles du commerce international.

Michel Reynaud : Oui. Très rapidement : je pense que les problématiques, que ce soit du bio ou du commerce équitable, sont identiques. Je crois que ce qu'on voit aujourd'hui, ce qu'est en train de vivre le commerce équitable, c'est ce qu'à vécu la bio il y a dix ou quinze ans, une même problématique, les mêmes questions qui se posent. Et je pense que le commerce équitable ferait bien aussi de se rapprocher un peu des opérateurs de la bio, des difficultés qu'ils ont rencontrées, notamment pour la mise en place de réglementations, les effets positifs et négatifs que ça peut avoir. Je crois surtout qu'il faut une plus grande implication ; le commerce équitable est quelque chose de très complexe [...]. Il y avait les trois questions qui avaient été posées, je ne reviendrai pas sur les questions, mais je crois que ce sont les vraies questions qui sont posées. Je pense aussi que les organismes de certification, en tout cas, nous avons aussi nos limites ; et je crois que quand on parle de juger la démocratie locale, il faut être humble, et je fais partie des gens qui croient qu'il faut faire de l'autocritique, et voir qu'on a aussi nos limites dans ce système. Moi je veux bien qu'on ne certifie que des produits, mais les produits viennent d'un système, donc il ne faut pas se voiler la face. Je pense qu'il faut regarder les choses en face. Je pense, pour avoir suivi les travaux de l'AFNOR depuis pas mal de temps, qu'il faudrait aussi qu'il y ait un peu moins de dogmatisme dans les approches de certaines organisations. Et je crois qu'il faut aussi ne pas hésiter à se remettre en question. C'est parfois, le reproche que je ferais à certaines organisations de commerce équitable : le manque de remise en question.

Emmanuel Antoine : Pour nous, la question de la garantie, elle est d'abord et avant tout démocratique. L'évolution technocratique du commerce équitable nous inquiète profondément. Alors maintenant, on va rapidement faire un point sur l'AFNOR. Au nom de Minga, nous avons décidé de quitter les travaux de l'AFNOR et de ne pas approuver le document rédigé sous la pression gouvernementale du ministère de la Coopération parce que ces travaux ont été instrumentalisés politiquement par l'UMP (sous l'influence de la grande distribution) avec la complaisance de certains acteurs du commerce équitable en mal de reconnaissance institutionnelle et dépendants des fonds publics pour assurer le gîte et le couvert de leur organisation. La question que nous avons posée au départ de ces travaux est l'objet même de ces travaux, en clair : on normalise quoi ? (un acte de commerce, un produit, une organisation, une idée, un concept...). Le flou plus ou moins délibérément entretenu sur la question du domaine d'application de la norme évitait l'examen des pratiques des uns et des autres. Mais ces travaux nous ont offert un espace de débat et de confrontation nous permettant d'apprendre sur nous-mêmes et sur la nature des problématiques d'un commerce équitable. Espace de débat rare, qui fait cruellement défaut, où chaque acteur a la prétention de détenir la vérité, et où le plus médiatique d'entre eux considère que sa vérité sur le « juste prix » doit s'appliquer à tous. C'est vrai qu'en termes de lobbying, je suis d'accord, on est nettement moins efficaces que Max Havelaar. Cette organisation a réussi à bloquer les travaux pour faire pression sur le gouvernement français afin de toucher des subventions du ministère des Affaires étrangères. Avec la PFCE et Artisans du monde, ils ont réussi à bloquer la publication du fascicule de documentation en réussissant à faire désaïssir, grâce à leur appui politique en haut lieu, le délégué interministériel aux normes, parce que le texte de compromis établi par tous les participants ne leur convenait pas sur deux points : la non-référence aux prix « FLO » et le fait que le commerce équitable, dans ce document, s'adresse en priorité (et non exclusivement !) aux producteurs défavorisés du Sud. Avant même de s'expliquer sur la nature du blocage, le gouvernement a fait adopter un amendement au mois de juillet, dans le cadre de la loi qui réforme la loi Galland, un amendement sur le commerce équitable conforme aux intérêts de Max Havelaar, et un représentant du ministère de Renaud Dutreil est venu, sans complexe, à l'AFNOR nous associer à l'élaboration du décret de cette loi, dont l'objet

est de définir un conclave d'acteurs habilités à dire qui peut ou non se réclamer du « commerce équitable » ! Les acteurs du commerce équitable qui ont légitimé ce processus gouvernemental ont pris une lourde responsabilité sur le fond et sur la forme. Sur la forme, cette mascarade discrédite les processus volontaires, ce qui est en soi inquiétant d'un point de vue démocratique. Sur le fond, cette mascarade sert les intérêts d'une approche libérale du commerce équitable. Parce que l'AFNOR était devenu un espace de débat, certains acteurs du commerce ont pris peur et ont appelé le gouvernement à la rescousse.

Nous aurions pu faire progresser le débat en examinant sincèrement nos fragilités, nos handicaps... Parce que la question d'un commerce équitable, c'est une problématique en devenir. Et l'intérêt de cette problématique, c'est justement de rendre apparentes des contradictions que l'économie capitaliste tente de masquer, de rendre apparents des conflits d'intérêts, et ainsi de nourrir le débat démocratique. Que chacun fasse un peu son examen de conscience, examine aussi ses contradictions, ses fragilités en tant que tel, plutôt que, effectivement, d'exercer des pressions morales en demandant à ce que le producteur soit comme ci ou comme ça, alors que nos propres pratiques, nos propres fonctionnements sont quand même très loin d'être parfaits. Les discours de vérité sur le prix équitable pour entretenir un petit fonds de commerce idéologique, en agitant des symboles, ne sont au final qu'une posture pour segmenter un marché et faire en sorte, pour répondre la formule de Guépard, que « ça change, pour que rien ne change ». Seul l'examen rigoureux des pratiques nous permettra de sortir de l'ornière du marketing éthique ou de la démarche exclusivement caritative. Et la dernière chose que je voulais ajouter : si effectivement la question de la garantie se réduit à la question de la certification, pour nous c'est absolument dramatique.

Véronique Gallais : Si je peux me permettre une conclusion : face à tous ces enjeux, on le voit bien, il y a des contradictions, je crois que nous pourrions continuer pendant des heures, des jours, des mois, et des années... Je pense que le débat n'est pas clos, et qu'il y a nécessité de le poursuivre avec les gens au Sud, au Nord, avec tous les acteurs. Simplement, j'en retiendrai notamment, en ce qui me concerne, que le consommateur ne peut vraiment pas se contenter d'exiger des garanties, d'exiger des labels, sans se préoccuper de ce qu'il y a derrière. On voit bien qu'il y a une portée énorme, ce sont des questions qui dépassent la simple consommation, et de loin. Et c'est une nécessité de se réapproprier ces questions de société plutôt que de se réfugier derrière son Caddie, ce qui est certainement trop souvent le cas.

Retranscription assurée par Action Consommation